

**VEBRON - Commune**  
**Séance du 09 décembre 2024**

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 02/12/2024

*neuf décembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain ARGILIER*

Présents : 10

**Présents :** Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT

Votants: 9

Pour: 9

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:** Mélody QUET

**Secrétaire de séance:** Christine DOUTRES

**Objet : Portant sur l'accord de vente de Biens Vacants et Sans Maîtres - Biens non délimités - DE\_074\_2024**

**Vu** les articles L 2121-29 du CGCT,

**Vu** les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers, terrains, donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

**Considérant** que lesdites parcelles C1053 et C898 ne sont pas susceptibles d'être affectées utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

**Considérant** que les parcelles C1053 et C898 sises à Vébron appartiennent au domaine communal,

**Considérant** les prix actuels du marché de terrains sur la commune de VEBRON évalués par la

er,  
Monsieur le Maire expose :

la mairie de Vébron a des Biens Vacants et Sans maîtres dont certaines parcelles sont en Biens non Délimités

ces parcelles cadastrées ont été proposées aux copropriétaires car la mairie de Vébron n'ayant aucun intérêt à conserver ces copropriétés.

aux parcelles ont été demandés pour acquisition :

la parcelle C1053 d'une contenance totale de 1ha 50a 02ca dont la Mairie possède 0ha 37a et 02ca et le copropriétaire possède 1ha 50a 02ca en copropriété.

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024  
Date de réception de l'AR: 18/12/2024  
048-214801938-DE\_074\_2024-DE

AGEDI

Parcelle C898 d'une contenance de 6ha 82a et 70 ca dont la Mairie possède 3 ha 85a 21 ca et le copropriétaire possède 2ha 97a 49ca en copropriété.

Il est demandé d'autoriser la Vente de ces BVSM en BND au tarif SAFER + 20%

Où il est dit cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des participants :

- **DECIDE** de vendre des biens vacants non délimités ci dessus énoncée
- **AUTORISE** la vente des ces deux parcelles
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appliquer la tarification pour la vente à savoir évaluation SAFER + 20%
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ces parcelles par vente dans les conditions prévues au CGCT et dont les actes seront dressés par un notaire dans les conditions de droit commun.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 18/DEC/2024  
et publié ou notifié



Alain ARGILLIER  
Maire de VEBRON

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024  
Date de réception de l'AR: 18/12/2024  
048-214801938-DE\_074\_2024-DE  
A G E D I